

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 63 (1934)

Heft: 14

Rubrik: Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle :* M. Louis Maradan, instituteur à Rossens. — *Pour une école active selon l'ordre chrétien.* — M. Dévaud en Belgique. — *Intimités enfantines.* — *Une occasion d'exercer la volonté : L'étude des leçons difficiles.* — *Cœur d'or... et caractère de chien.* — *Bibliographie.*

PARTIE OFFICIELLE

1. Echelle des notes.

Pour faciliter aux membres du corps enseignant et aux inspecteurs scolaires l'appréciation des résultats des élèves et des classes, nous admettons que l'échelle en vigueur, de 1 à 5, puisse comprendre des demi-notes.

2. Mutualité scolaire.

Il arrive que des élèves fréquentent une école située en dehors du rayon de leur domicile. Pour éviter toute difficulté au sujet du paiement des cotisations, nous adoptons comme règle que l'enfant assuré effectue ses paiements auprès de l'instituteur ou de l'institutrice du cercle scolaire dans lequel il a son domicile effectif.

3. Loi et règlement sur l'instruction primaire.

Nous avons pu constater que les prescriptions de la loi et du règlement général sont souvent ignorées, même des membres du

corps enseignant qui ont à les appliquer. Nous rappelons que toute école doit en posséder un exemplaire, ces documents ayant été remis à chaque classe. On peut s'en procurer des exemplaires au Dépôt central du matériel scolaire, section A, au prix de revient.

4. Cartes murales de la Suisse.

Lorsqu'une école possède une carte de la Suisse devenue inutilisable, l'instituteur doit présenter à son inspecteur une demande de remplacement. L'exemplaire détérioré est à expédier directement au Service topographique fédéral, à Berne. Les demandes doivent être adressées, chaque année, y compris 1934, à l'inspecteur, pour le 1^{er} décembre au plus tard ; celles qui parviendront ultérieurement seront ajournées à l'année suivante. — Par la même occasion, nous recommandons au corps enseignant de prendre le plus grand soin de tout le matériel d'enseignement ; nous nous réservons, en cas de négligence, de mettre à la charge des fautifs les frais de remplacement.

5. Enseignement de l'histoire aux cours complémentaires.

Dans le but de mettre les instituteurs à même d'enseigner avec succès l'histoire moderne et contemporaine, nous avons chargé M. le professeur Gaston Castella de rédiger, sous une forme simple et concise, l'histoire de la Suisse au XIX^{me} siècle. Ce travail est publié en une brochure d'environ 24 pages, qui est en vente dès ce jour au Dépôt du matériel scolaire. Nous la rendons obligatoire pour tous les élèves des cours complémentaires de langues française et allemande. Les examens d'histoire, pour la fin des cours en 1935, porteront exclusivement sur les données de cette brochure.

Nous insistons aussi sur l'enseignement de l'instruction civique qu'il y a lieu de concrétiser dans toute la mesure du possible : il importe de donner notamment des idées saines et justes sur les devoirs des citoyens, le but et la légitimité de l'Etat.

6. Nominations.

Le Conseil d'Etat a procédé encore aux nominations suivantes d'instituteurs : M. Gabriel Barras, à Corbières, instituteur à Arconciel ; M. Louis Moullet, à Arconciel, instituteur à Rossens ; Gérard Goumaz, à Mannens, instituteur à Corminbœuf ; Jean Kopp, de Dussnang (Thurgovie), instituteur à la Lichtena (Planfayon) ; M. Francis Marchon, à La Roche, instituteur à Corbières ; M. Henri Ducrest, à Vuissens, instituteur à La Roche ; M. Victor Noël, à Corminbœuf, instituteur à Villarvolard ; M. André Pittet, à Villarvolard, instituteur à Cressier-sur-Morat ; Eugène Sautaux, de Montagny-les-Monts, instituteur à Villaraboud ; Bernard Chardonnens, à Domdidier, instituteur à Franex ; Jules Barbey, à Morlon, instituteur à Mannens-Grandsivaz ; M. Marcel Pasquier, à Villaraboud, instituteur à Vuissens.

PARTIE NON OFFICIELLE

† M. Louis Maradan, instituteur à Rossens

Louis Maradan n'est plus.

Ou plutôt, il a commencé d'être. Car pour ceux qui croient au Seigneur, la vie ne leur est pas enlevée, mais changée, et, pour la destruction de cette demeure terrestre, ils acquièrent une demeure éternelle. Béni soit donc le Seigneur de miséricorde qui arracha notre ami à la misère de ce corps de mort pour le revêtir de la richesse incompréhensible de sa gloire et de son amour.

Mais avant la gloire et avant la lumière, il y a les ténèbres de la maladie, de la mort et du tombeau.

Je l'ai vu, ce cher ami, quelques heures après sa mort, bien étendu sur un chariot d'opération, à la clinique du D^r Clément. Et vous, chers amis de classe, et vous tous, mes frères instituteurs, entrez dans cette chambre anonyme où il repose, paisible et refroidi, les mains enlacées d'un chapelet blanc, avec, sur la poitrine, le Christ mort en Croix. C'est un instituteur de chez nous et l'ami de notre meilleure jeunesse. Mais, dans le silence, il y a des pleurs plus douloureux et plus profonds que les nôtres. Et vous constatez que cet ami est un fils et un fiancé.

L'amour dont ce fils était aimé transparait dans les pleurs de ce père et de cette mère, à ses côtés. Sa mère est là, debout près de ce corps raidi, calme et vaillante comme la Vierge Mère au pied de la Croix. Comme la Vierge, elle dit oui dans son cœur fort. Et pour mieux embrasser la Volonté de Dieu, elle enlace ses mains du chapelet bénit et égrène les mystères douloureux. Grain par grain, cette douce chaîne l'élève au Ciel, où elle voit son fils heureux dans la lumière. Et rien ne troublera désormais son invincible espérance. Mais elle et le père et les frères doivent reprendre la dure vie et rester seuls sur le Calvaire. Et si le fils, depuis le Ciel, garde à sa mère, à son père et à ses frères la délicatesse dont il entourait leur cœur, nous, du côté de la terre, nous prions pour eux, afin que la grâce du bon Dieu les secoure dans leur peine.

Cet ami est un fiancé. Et nous n'approchons qu'avec respect de cette fiancée, à son chevet, caressant d'un dernier geste ce beau front clair, mais froid, et ne pouvant être consolée, parce qu'elle est inconsolable. Car le lac amer de la douleur est immense au fond de son cœur. Mais nous, dans la prière que nous faisons pour elle, nous pensons avec admiration à la force, à la douceur, à la hauteur de cet amour qui explique la profondeur de cette douleur. Nous

l'avons vu à l'œuvre, pendant tout ce mois d'agonie, cet amour qui va jusqu'au sacrifice du sang, jusqu'au sacrifice tout court. Car il y a eu ces transfusions du sang et ces jours et ces nuits à côté du lit de souffrance, sans bouger, attentive au moindre besoin, épiant chaque souffle de cette chère vie, et ne quittant la chambre d'hôpital que pour aller à Bourguillon demander le miracle... Mais le miracle n'est pas venu. Et maintenant, qu'elle reprenne dans la monotonie des jours et des classes, à la suite de Notre-Seigneur, la croix de sa vie. Par nos prières, nous l'aiderons à la porter. Mais elle qui a fermé les mains sans vie de son fiancé à tout ce qui est terrestre pour les joindre suppliantes et dressées vers le Ciel, qu'elle sache que le foyer rêvé et entrevu sur la terre se trouve maintenant réalisé, et singulièrement agrandi dans le Ciel où celui qui devait être son époux est le protecteur des familles et des classes des instituteurs fribourgeois.

Enfin, cet ami était instituteur, et jeune, comme nous. C'est donc bien vrai ! Nous ne le reverrons plus, joyeux et plein d'entrain, à nos chères réunions d'années ! Et, la prochaine fois, comme le vide de son absence sera dur à notre cœur ! Mais, nous dirons, ô joie : Le bon Dieu a pris parmi nous le moins indigne de sa miséricorde. Il était profondément pieux. Chaque jour, pendant les vacances, quand il se rendait aux champs, pour aider ses parents, il égrenait avec respect son chapelet de bois. Il avait son directeur de conscience qu'il voyait régulièrement. Il était meilleur que nous. Et l'un de ses amis garde, comme un testament de son cœur, une lettre qui montre la délicatesse chrétienne de son amitié. Notre amitié ! Elle continue entre le ciel et la terre, bienfaisante et pure, comme aux jours d'autrefois.

Non seulement l'amitié — si douce — des amis de classe, mais aussi celle des collègues de l'enseignement. Celle de l'Instruction publique représentée à l'enterrement. Et la vôtre, chers instituteurs qui avez chanté si pieusement auprès de son cercueil et de sa tombe ! Et l'affection aussi des petits élèves de Rossens, elle continuera par delà la tombe, car ces cœurs sentent qu'au ciel, le bon Dieu a fait de grandes choses en leur cher maître.

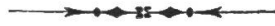
Et touchante délicatesse, l'amitié de nos futurs collègues — le mot n'est pas assez profond, disons mieux : de nos jeunes confrères — de l'Ecole normale d'Hauterive.

Dans la chère église d'Hauterive, au matin de l'agonie, par la messe, on demandait à Dieu les grâces nécessaires au moribond ; le jour même de l'enterrement, la messe chantée unissait aux amis présents à la sépulture, toute l'Ecole normale, maîtres et élèves, en une même prière pour l'âme du défunt. La semaine dernière, plusieurs messes, offertes par les condisciples de classe, ont été célébrées à Hauterive, où les jeunes prièrent avec ferveur pour le frère aîné, encore peu connu, mais déjà aimé. C'est avec émotion que l'on voit

s'étendre et s'affermir ainsi dans tout le cadre de l'Ecole cette véritable amitié chrétienne.

En ces jours de douleur, près de Celui qui est Roi et Centre de tous les cœurs, nous comprenons que l'amour et l'amitié ont vraiment un *sens*. Ce fils, ce fiancé, cet ami, ce confrère nous a précédés de quelques années dans la Maison du Père ; heureux dans la gloire et l'amour de notre Dieu, il nous aime et nous attend.

CH. D., *de la classe 1929.*



Pour une école active selon l'ordre chrétien ¹.

C'est un livre de doctrine que M. l'abbé Dévaud nous présente, doctrine de pédagogie chrétienne, puisée aux sources les plus sûres, mais vivant, mais chaleureux comme un plaidoyer, avec un petit air de bataille, du panache, de la malice.

* * *

Le monde moderne vit dans la confusion parce que les philosophes, ou les barbouilleurs de papier prétendus tels, ont emmêlé à souhait les idées qui doivent le diriger.

Le premier travail que doit effectuer un penseur chrétien est le déblayage des erreurs qui voilent la vérité. Il pourra, par la suite, rétablir une hiérarchie des valeurs basée sur la raison et sur la foi.

En pédagogie, comme en tous les autres domaines, l'ordre a été bouleversé. Dès l'instant où l'on a cessé de donner à la vie sa vraie signification, dès l'explosion de paganisme que fut la Renaissance, les éducateurs errent à la recherche d'un idéal, oscillent entre ces deux extrêmes : Rabelais et Montaigne, entre le bourrage et la dextérité vide. Que choisir ? Pour employer un langage moderne, faut-il s'en tenir au matérialisme didactique de l'école réceptive ou pouvons-nous nous confier aux théories mirobolantes des partisans de l'école nouvelle ?

Encore pourrait-on jeter un coup d'œil sur l'une et l'autre.

* * *

La première en est arrivée à un stade où, si elle ne se renouvelle pas, elle devra périr. Les commis de bureaux, les automates des administrations ont rendu obligatoire une « culture » strictement pesée ; grâce à leur sens psychologique (!) les années scolaires sont devenues une piste ridicule couronnée par des séances de dégoisage appelées examens.

¹ Pour une école active selon l'ordre chrétien par Eugène Dévaud, chez Desclée de Brouwer et C^{ie}, collection : Problème de l'Éducation. 1 vol. de 237 pages.